



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901
Siège social : 10, route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901

Siège social : 10, route de Dieppe

76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Seine Maritime relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 995 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 1 068 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 1 020 sur 1 076 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 24 393,76 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 69,23 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	1 373	1 373			Fonds propres	822 449	799 833
Terrains	29 839		29 839	29 839	Report à nouveau	4 870 280	4 955 015
Constructions	215 557	85 495	130 062	137 216	Résultat de l'association	42 268	35 841
Installations et matériels d'activités	3 078	3 078			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	26 509	21 973	4 536	5 870	Total	5 734 997	5 790 689
Immobilisations en cours					<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	23		23	23	Provisions pour risques		
Total	276 379	111 920	164 460	172 947	Provisions pour charges	42 089	39 713
					Total	42 089	39 713
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	8 538		8 538	9 027	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				2 251	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	829		829		Fournisseurs		628
Autres créances (dont erreurs débitrices)	50 444		50 444	79 149	Dettes fiscales et sociales	3 813	4 746
Trésorerie	5 589 344		5 589 344	5 587 676	Comptes courants OCCE		671
Charges constatées d'avance	589		589	728	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	33 305	15 330
Total	5 649 745		5 649 745	5 678 831	Produits constatés d'avance		
					Total	37 118	21 376
TOTAL	5 926 124	111 920	5 814 204	5 851 778	TOTAL	5 814 204	5 851 778



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 748 046	1 866 444
Ventes de produits	3 042 179	3 041 617
Prestations de service et animations	928 947	1 033 103
Subventions d'exploitation	2 112 596	2 278 008
Dons et Mécénat	602	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	862 987	895 871
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		15 556
Total	8 695 357	9 130 600
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 819 480	1 890 118
Variation des stocks de fournitures à céder	488	-1 316
Achats de fournitures administratives	5 007	3 415
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	5 747 762	6 200 055
Aides financières	129 500	99 400
Impôts et taxes	2 400	2 517
Salaires	32 244	31 797
Charges sociales	12 400	13 158
Autres charges	796 379	694 186
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	151 320	191 070
Dotations aux provisions	2 376	1 883
Reports en fonds dédiés		
Total	8 699 357	9 126 283
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 000	4 317
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	22 079	20 990
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 079	20 990
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		33
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		33
RESULTAT FINANCIER (II)	22 079	20 957
RESULTAT COURANT (I + II)	18 080	25 274
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	266 707	274 233
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	266 707	274 233
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	242 518	263 666
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	242 518	263 666
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	24 188	10 567
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	42 268	35 841
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	325 298	536 800
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	325 298	536 800

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE SEINE MARITIME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	5 814 204,22 €	5 851 777,88 €
Résultat de l'exercice :	42 267,73 €	35 841,29 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	1 068	1 076
dont coopératives et foyers agrégés :	995	1 020
dont coopératives et foyers non agrégés :	73	56
Nombre de coopérateurs :	120 262	120 648
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	10 009	17 700
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	6	11 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	325 298 €	536 800 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 230 424 € soit environ 2,70%

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SEINE MARITIME

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	42 267,73	}	dont 28 324,02 pour le siège départemental dont 13 943,71 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	50 443,88	}	dont 26 050,12 pour le siège départemental dont 24 393,76 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	33 304,77	}	dont 33 235,54 pour le siège départemental dont 69,23 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	5 589 344,50	}	dont 729 445,64 pour le siège départemental dont 4 859 898,86 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
			4 884,32 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	151 320,48	}	dont 8 487,41 pour le siège correspondant aux amortissements dont 142 833,07 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	8 984 142,91	}	dont 143,55 par C.R.F. agrégé. dont 435 270,88 pour le siège départemental dont 8 548 872,03 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	8 941 875,18	}	dont 406 946,86 pour le siège départemental dont 8 534 928,32 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			8 577,82 par C.R.F. agrégés 14,01 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :		
Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	892	866
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	84%	80%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	968	977
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	35	35
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1 002	1 014
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	8
Participants aux séances de formation (estimation)	80	50



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	1 373	1 373			Fonds propres	822 449	799 833
Terrains	29 839		29 839	29 839	Résultat du siege de l'association	28 324	22 616
Constructions	215 557	85 495	130 062	137 216	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 078	3 078			Total	850 773	822 449
Autres immobilisations corporelles	26 509	21 973	4 536	5 870	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	23		23	23	Provisions pour charges	42 089	39 713
Total	276 379	111 920	164 460	172 947	Total	42 089	39 713
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	8 538		8 538	9 027	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				2 251	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	829		829		Fournisseurs		628
Autres créances	26 050		26 050	48 878	Dettes fiscales et sociales	3 813	4 746
Trésorerie	729 446		729 446	649 535	Comptes courants OCCE		671
Charges constatées d'avance	589		589	728	Autres dettes	33 236	15 157
Total	765 452		765 452	710 418	Produits constatés d'avance		
					Total	37 049	21 203
TOTAL	1 041 831	111 920	929 912	883 365	TOTAL	929 912	883 365


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE SEINE MARITIME

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	239 822	237 677
Ventes de produits	9 098	9 680
Prestations de service et animations	30 580	31 478
Subventions d'exploitation	150 855	144 958
Dons et Mécénat	602	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	576	630
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		15 556
Total	431 532	439 978
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 346	8 062
Variation des stocks de fournitures à céder	488	-1 316
Achats de fournitures administratives	5 007	3 415
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	194 770	244 521
Aides financières	129 500	99 400
Impôts et taxes	2 400	2 517
Salaires	32 244	31 797
Charges sociales	12 400	13 158
Autres charges	11 928	11 592
Dotations aux amortissements et dépréciations	8 487	7 788
Dotations aux provisions	2 376	1 883
Reports en fonds dédiés		
Total	406 947	422 818
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	24 585	17 160
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 654	4 192
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 654	4 192
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		33
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		33
RESULTAT FINANCIER (II)	3 654	4 158
RESULTAT COURANT (I + II)	28 239	21 319
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	85	1 920
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	85	1 920
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		622
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		622
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	85	1 298
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	28 324	22 616
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	50 050	50 050



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 929.912 € et qui dégage un excédent de 28.324 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

Les locaux (10 rue de Dieppe à Notre Dame de Bondeville) du siège départemental ont été acquis pour une valeur brute de 238 710,64 € en juillet 2007. Cette valeur brute a été répartie comme suit :

DENOMINATION	VALEUR PAR COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT DES COMPOSANTS
Total	238 710,64 €	
TERRAIN BATI	29 838,84 €	N/A
STRUCTURE	161 129,68 €	40 ANS
MENUISERIES EXTERIEURES	7.161,32 €	20 ANS
ELECTRICITE	11.935,63 €	20 ANS
ETANCHEITE	11 935,63 €	15 ans
FACADE	8 354,87 €	15 ans



II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 373,45			1 373,45
Terrains	29 838,84			29 838,84
Constructions et agencements	215 557,24			215 557,24
Matériel d'activités	3 077,83			3 077,83
Agencements & aménagements divers	7 893,59			7 893,59
Matériel de transport	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	8 133,49			8 133,49
Mobilier de bureau	2 878,20			2 878,20
Immobilisations en cours				
Total	276 356,74			276 356,74

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 373,45			1 373,45
Constructions et agencements	5%	44 982,01	4 028,24		49 010,25
Matériel d'activités	33% à 20%	3 077,83			3 077,83
Agencements & amén. divers	10%	35 644,12	4 198,21		39 842,33
Matériel de transport	25%	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	33%	7 872,53	260,96		8 133,49
Mobilier de bureau	20%	2 878,20			2 878,20
Total		103 432,24	8 487,41		111 919,65

2. Immobilisations financières

Parts Casden	7,62
Parts Crédit Mutuel	15,00
	22,62

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « Premier entré, premier sorti »

8 538,28
8 538,28

4. Coopératives et usagers divers : Néant

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	829,17
	829,17

6. Autres créances

URSSAF	60,14
Agence de l'Eau	13 460,00
DRAC	930,00
Produit à recevoir suite procès	11 599,98
	26 050,12



7. Trésorerie

Crédit Mutuel Enseignant	25039,40
CASDEN	49 597,73
CCP	216 156,43
Livret A LA POSTE	84 154,43
Compte sur Livret	353 632,43
Intérêts courus à recevoir	695,34
Caisse	<u>169,88</u>
	729 445,64

8. Charges constatées d'avance

Assurances payées d'avance (4/12)	<u>588,78</u>
	588,78

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	39 713,00	2 376,00		42 089,00
Provisions pour charges	39 713,00	2 376,00		42 089,00
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	39 713,00	2 376,00		42 089,00

Dotations / reprises d'exploitation 2 376,00

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 376,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>0.00</u>
	0.00



6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 605,04
Urssaf	0.00
Retraite complémentaire	666,76
Prévoyance	126,44
Mutuelle	206,78
Uniformation	405,20
Autres	803,23
	3 813,45

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	0.00
	0.00

8. Autres dettes

Compte	Coop	Montant	Origine
41100030	Ec mat P bert	51,21 €	Cloture CCP
41101280	Ec Louise Michel	6 805,04 €	Erasmus
41101390	Ec mat F Yard	662,61 €	Cloture CCP
41101410	Ec G de Maupassant	2 365,98 €	Cloture CCP
41101650	Ec ele Le Clos Perinne	431,62 €	Cloture CCP
41102600	Ec prim Jean Moulin	1 584,40 €	Cloture CCP
41103610	Ec JJ Rousseau	714,40 €	Cloture CCP
41105760	Ec Prim Les chasse Marée	331,01 €	Cloture CCP
41106120	Ec ele Boucher	4 000,00 €	Reversement suite à cloture
41106870	Ec Publique	178,55 €	Cloture CCP
41108180	Ec Maille et Pécoud	8 836,80 €	Suite détournement
41108430	Ec mat Pompidou	1 082,41 €	Cloture CCP
41108440	Ec ele Debussy	98,00 €	Cloture CCP
41110830	Ec P Beregovoy	785,89 €	Cloture CCP
41112390	Coll JE Blanche	3 268,72 €	Cloture CCP
41112740	Ec publique Lindebeuf	1 738,02 €	Fermeture du compte
41113450	Ec A Allais	3,44 €	Cloture CCP
41114100	Ec Ele Turgauville	297,04 €	Cloture CCP
		33 235,14 €	
	dont	15 855,28 €	Cloture CCP

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	119 911	120 648
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,89 €	0,88 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	239 822,00	237 676,56
Cotisations versées à la Fédération	133 101,21	131 506,32
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	133 101,21	131 506,32



2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	5 000,00	6 000,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	3 405,00	34 150,00
Autres subventions	142 450,00	104 807,96
Total	150 855,00	144 957,96
Dont versées aux coopératives	137 905,00	141 037,96

3. Contributions financières

Néant

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opération de gestion

84,78

84,78

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant.